

SAULNOIS

Qualité de l'eau : six sources dans le viseur des autorités

Globalement, l'eau est de bonne qualité dans le Saulnois. Néanmoins, six captages inquiètent l'Agence de l'eau, pour des teneurs élevées en nitrates et en produits phytosanitaires. De nouvelles actions sont attendues pour tenter d'en finir avec les bouteilles en plastique.

C'est clair comme de l'eau de roche. À Juvelize, l'ARS (Agence régionale de santé) met en garde : « La consommation de l'eau est déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons de moins de 6 mois ». C'est avec un ton fataliste que le site internet non officiel de Juvelize a communiqué courant août la nouvelle aux administrés du village : « Ce mois-ci à nouveau les analyses constatent le dépassement du seuil de 50 mg/L à 59,0 mg/L. C'est le 17^e relevé consécutif faisant part d'un dépassement du seuil nitrate de l'eau de consommation distribuée à Juvelize ! » Et de se demander légitimement : « Une nouvelle fois, quand ce problème sera-t-il pris à bras-le-corps ? Par qui ? De quelle façon ? Autant de questions qui restent depuis trop longtemps sans réponse ! »

Juvelize n'est malheureusement pas un cas isolé. Si la

qualité de l'eau du robinet est bonne dans la quasi-totalité des 128 communes du Saulnois, six sources alimentant plusieurs d'entre elles sont régulièrement pointées du doigt pour leur eau dite « dégradée » par l'Agence de l'eau dans ses rapports. Outre Juvelize, les captages d'eau de Haraucourt-sur-Seille, Fonteny, Bezange-la-Petite, Guébling et Xanrey affichent régulièrement des taux de nitrates et/ou produits phytosanitaires dépassant ou très proches des limites légales. Ce mois-ci, par exemple, la qualité de l'eau de Bezange-la-Petite se trouvait dans les normes, mais avec un taux de nitrates juste en dessous du seuil légal.

Un plan d'action dans les cartons

Pour l'Agence de l'eau, aucun doute possible : les activités agricoles sont la cause de ces pollutions. Pourtant, un certain nombre de mesures ont déjà été prises pour réguler ces pratiques et permettre à toutes les populations de bénéficier d'une eau sans danger. Mais, alors que des résultats positifs ont été observés ici ou là sur tout le territoire, à certains endroits ces mesures se sont montrées inefficaces. Pour quelles raisons ? De mauvaises pratiques individuelles sont pointées du

doigt. Plus généralement, les mesures ordonnées par la préfecture ou le contrôle de leur application ne sont sans doute pas suffisantes.

Ces difficultés ne laissent pas indifférentes les autorités. « Cette situation qui perdure depuis plusieurs années fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'ARS et de la DDT (Direction départementale des territoires) », assure l'ARS. En septembre, une rencontre doit ainsi être organisée avec les différentes parties du dossier, pour ajuster certaines mesures prises. « Un nouveau plan d'action pour la reconquête de la qualité de l'eau est actuellement en cours d'élaboration, en vue d'une validation en octobre 2021, sous l'égide de l'ARS et la DDT, en lien avec la préfecture », assure l'ARS. À Haraucourt-sur-Seille, par exemple, le périmètre de protection du captage d'eau potable existant pourrait être étendu.

L'occasion, aussi, de rappeler que la situation peut revenir rapidement à la normale ; puisque les taux sont légèrement au-dessus de la norme souvent par un seul polluant. Par exemple à Juvelize, si « la commune distribue une eau légèrement non conforme à la limite de qualité en eau distribuée

pour le paramètre nitrates, concernant les autres paramètres analysés dans le cadre du contrôle sanitaire, l'eau distribuée répond aux exigences réglementaires de qualité », insiste l'ARS. En gros, un petit effort, et tout redeviendra bon. Reste à le faire, ce petit effort.

V.D.

« Ce mois-ci à nouveau les analyses constatent le dépassement du seuil de 50 mg/L à 59,0 mg/L. C'est le 17^e relevé consécutif faisant part d'un dépassement du seuil nitrate de l'eau de consommation distribuée à Juvelize ! »

Sur le site internet non officiel de Juvelize



Sur le secteur du Saulnois, l'Agence de l'eau a listé six captages d'eau qui posent problème. Photo d'illustration RL/Samuel MOREAU

L'enjeu de la protection des captages d'eau potable

Autour de chaque captage d'eau, un périmètre de protection officiel est mis en place. Cette Aire d'alimentation de captage (AAC) se définit comme l'ensemble de la surface sur laquelle l'eau qui s'infiltre ou ruisselle alimente un captage.

Sur ces zones, les agriculteurs sont contraints de respecter des règles de bonnes pratiques. De la nature des plantations au volume de produits de traitements autorisés, tout est normalement sous contrôle. En contrepartie, car l'exécution de ces règles entraîne évidemment un manque à gagner pour l'exploitant, des aides particulières sont attribuées.

Ces Paiements pour services environnementaux (PSE) sont définis dans le cadre d'un contrat liant exploitants et financeurs, notamment l'Agence de l'eau. Les objectifs officiels sont de reconquérir la qualité de l'eau et



Un périmètre de protection est créé autour de chaque captage d'eau destinée à la consommation de la population. Photo d'illustration RL/Pierre HECKLER

de la biodiversité, valoriser et inciter la mise en place de pratiques agroécologiques, et soutenir les agriculteurs qui rendent des services environnementaux.

L'info décryptée

Nitrates : des risques pour la santé

L'un des polluants les plus connus pour les nappes phréatiques est le nitrate. En Bretagne, par exemple, région particulièrement impactée par le problème, les taux de nitrates dans l'eau sont régulièrement décriés.

Car si les nitrates ne sont pas directement dangereux, « leur toxicité provient de leur transformation en nitrites dans le tube digestif, sous l'action de bactéries lors de la digestion, rappelle l'ARS (Agence régionale de santé). À court terme, le danger concerne exclusivement les nourrissons (surtout de moins de 3 mois) : l'ingestion de fortes doses peut provoquer, chez ceux-ci, une maladie appelée méthémoglobinémie qui empêche les globules rouges de véhiculer l'oxygène nécessaire à l'organisme. Cependant, aucun cas en relation avec l'eau n'a été répertorié en France, ce qui peut s'expliquer par l'absence de teneurs très excessives dans les eaux distribuées et par la généralisation de l'eau embouteillée pour la préparation des biberons. »

Cancer de l'estomac à long terme

À long terme, des risques existent également pour le reste de la population. « Le risque pourrait être celui du cancer de l'estomac chez l'adulte, précise l'ARS. Dans cet organe, les nitrites sont susceptibles de se combiner avec certains composés de l'alimentation pour former des composés potentiellement cancérigènes d'après les observations chez différentes espèces animales. Les études actuelles menées sur l'homme n'ont pas apporté de preuves certaines de la relation entre le risque de cancer et une exposition aux nitrates, néanmoins par principe de précaution une restriction sur les personnes les plus fragiles est mise en place en cas de dépassement de la limite de qualité (femmes enceintes et nourrissons). »



Les épandages enrichissent les sols en nitrates, nécessaires au bon développement des plants. Mais leur utilisation est strictement réglementée, essentiellement pour la protection des nappes phréatiques. Photo d'illustration RL/Samuel MOREAU

MOSELLE

Réductions

Bitche
3 rue J.-J. Kiffer - 03 87 96 05 31
lrbitche@republicain-lorrain.fr

Bouzonville
66 Rue de la République - 03 87 78 56 10
lrbouzonville@republicain-lorrain.fr

Dieuze
10 Pl. de l'Hôtel de Ville - 03 87 05 21 61
lrsaulnois@republicain-lorrain.fr

Forbach
70 Rue Nationale - 03 87 29 33 33
lrforbach@republicain-lorrain.fr

Saint-Avold
13/15 rue Poincaré - 03 87 29 68 73
lrsaintavold@republicain-lorrain.fr

Sarrebourg
54 Grand'Rue - 03 87 03 05 50
lrsarrebourg@republicain-lorrain.fr

Sarreguemines
9 Rue Poincaré - 03 87 98 52 10
lrsarreguemines@republicain-lorrain.fr



Par principe de précaution, une restriction sur les personnes les plus fragiles est mise en place en cas de dépassement de la limite de qualité (femmes enceintes et nourrissons). Photo RL/Frederic LECOQC